

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
INTERCOMMUNALITE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Adhésion des
communes de
BOURIEGE, LA
SERPENT,
ROQUETAILLADE ET
CONILHAC au
syndicat RESEAU11

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Claire DARCHY,
Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER,
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,
Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 novembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS, Bernard VIDAL à
Bernard PECH.

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20201117-20200204-DE

20200204

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les communes de BOURIEGE, LA SERPENT, ROQUETAILLADE et CONILHAC ont sollicité leur adhésion au Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau 11 pour l'intégralité de ses compétences.

Ce dernier par délibération prise en assemblée générale du Comité syndical du 29/09/2020 a approuvé le principe de ces adhésions pour l'intégralité de ses compétences et ainsi l'extension du périmètre syndical à ces trois communes à compter du 01/01/2021.

Il donne lecture des termes de la délibération prise par RéSeau11.

Il précise que les termes de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de nouveaux adhérents et l'extension d'un syndicat conséquente sont subordonnées à l'accord des organes délibérants des collectivités membres du Syndicat, donné dans les conditions de majorité prévues par ces articles (majorité qualifiée).

Ainsi l'organe délibérant de chaque collectivité doit se prononcer dans un délai de 3 mois sur l'adhésion de la commune à compter de la notification de la délibération du Comité syndical.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable à l'adhésion des communes BOURIEGE, LA SERPENT, ROQUETAILLADE et CONILHAC au Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau 11 pour l'intégralité de ses compétences, et l'extension du périmètre ainsi induite, dans les termes spécifiés par la délibération prise par le Syndicat le 29/09/2020.

DONNE mandat à Monsieur le Président pour informer Monsieur le Président du Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11 dit RéSeau 11 de cet avis.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à l'application de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

